



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 08/202341113

**OBJET : Adoption sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP DU Santerre de l'année 2023**

**THÉMATIQUE : 8.8.1 ENVIRONNEMENT EAU ASSAINISSEMENT  
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-quatre, le **Treize Novembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOUE, Maire.

**Présents :** MM. et Mmes : DINOUE D. – D'HEILLY P. - RICARD M. – CRAS A. – LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. – HUYGHE P. - FOURNET M. - NZEUBA E - TALANDIER K. - DEGROOTE G. – LEFEBVRE M. – DE MUYNCK A. - DURAND B. – VAQUEZ B. - FINAZ P. - FRANÇOIS. – LAMBERT A.

**Absents :** ////

**Absents excusés ayant donné procuration :**

M. ARTHUR D. ayant donné procuration à M. DEGROOTE G.  
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.  
Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.  
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme FOURNET M.  
Mme CATTEAU S. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.  
M BACQUET F. ayant donné procuration à M NZEUBA E.  
M LAVOISIER E. ayant donné procuration à Mme LAMBERT A.  
M. DEVILLERS T. ayant donné procuration à M. FINAZ P.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 07/11/2024

Mme Laurence LELIEUR a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

ID : 080-218007508-20241113-8\_20241113-DE

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 et D.2224-5, que le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce document fait le point sur l'activité du syndicat, le fonctionnement technique de ses installations, les travaux, la qualité et le prix de l'eau distribuée.

Ce rapport sera mis à la disposition du public et sa version complète est consultable sur le site internet du SIEP du Santerre ([www.siep-du-santerre.fr](http://www.siep-du-santerre.fr)).

**Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel 2023 relatif au Prix et la Qualité du Services public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fait à Villers Bretonneux, le 13 novembre 2024.

Secrétaire/de séance,  
Laurence LELIEUR

Le Maire,  
Didier DINOARD

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le  
et publication ou notification le 22 NOV. 2024



Le Maire,  
Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux  
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **8\_20241113**  
Objet : **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre de l'année 2023**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-11-13 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 8.8.1 - eau, assainissement  
Identifiant unique : 080-218007508-20241113-8\_20241113-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-218007508-20241113-8_20241113-DE-1-1_0.xml	text/xml	984 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 8_20241113 _ Rapport sur le prix et la qualit__ du service public d_alimentation en eau potable du SIEP du Santerre de L_ann__e 2023.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241113-8_20241113-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	107.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	20 novembre 2024 à 15h16min46s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 novembre 2024 à 15h26min31s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	20 novembre 2024 à 15h26min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2024 à 15h29min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2024 à 15h29min14s	Reçu par le MI le 2024-11-20